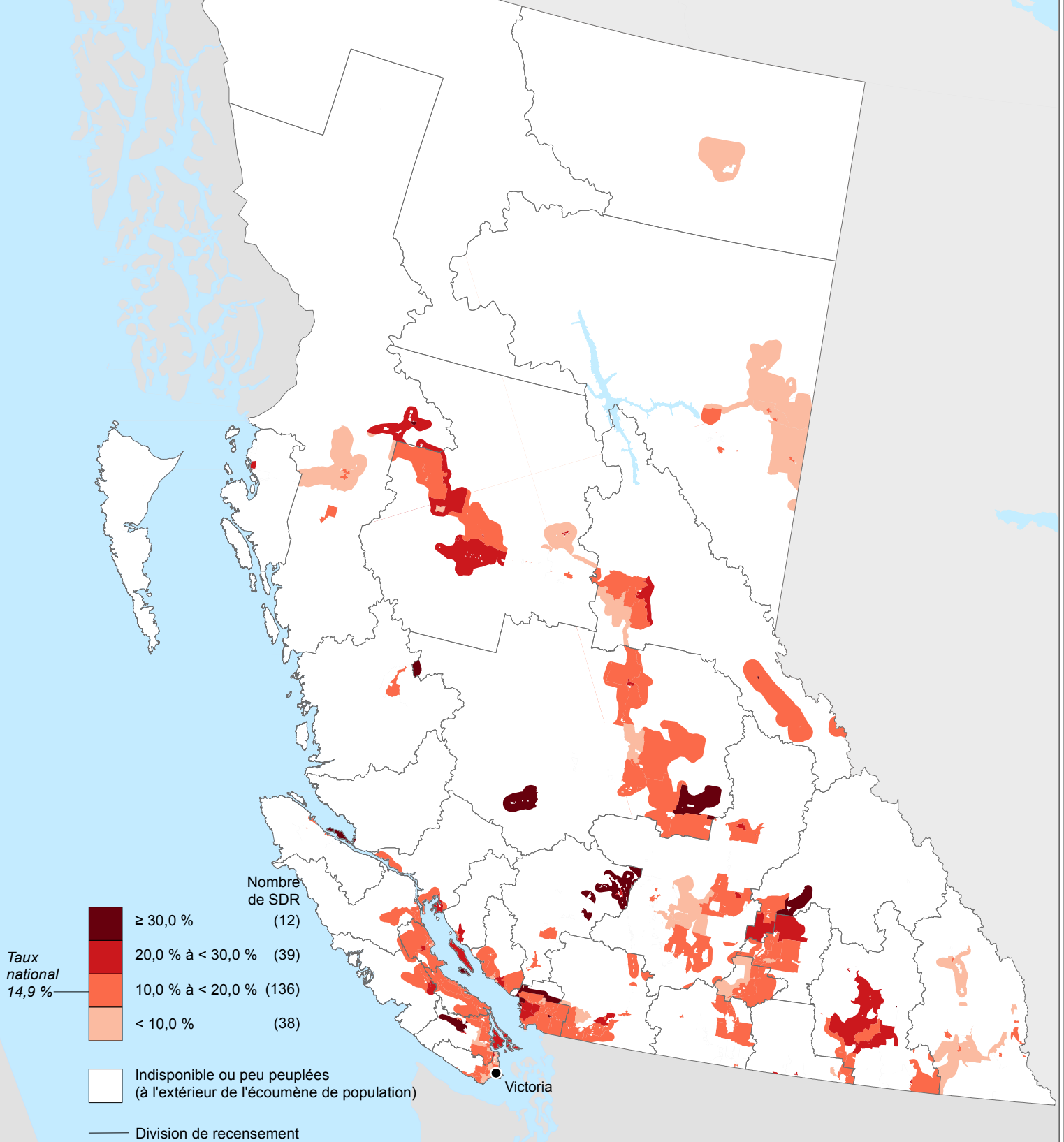


# Région de la Colombie-Britannique

Pourcentage de la population sous la mesure de faible revenu après impôt<sup>1</sup> en 2010, selon les subdivisions de recensement (SDR) de 2011

1. Pour un ménage d'une seule personne, la mesure de faible revenu après impôt (MFR-Apl) est de 19 460 \$. Pour les ménages plus grands, ce montant est majoré en multipliant par la racine carrée du nombre de personnes.



Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages de 2011, Division de la géographie, 2013.